

ARCHITECTES

ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC :: AAPPQ

Montréal, le 06 mars 2014

Martin Houle, architecte

Directeur-fondateur, Kollektiv

Objet : Opinion relativement aux stages en architecture

Un étudiant et/ou un diplômé d'une école d'architecture qui sollicite un emploi auprès d'un bureau d'architecture doit être payé et surtout ne pas accepter de compléter son stage bénévolement.

Principalement, un diplômé stagiaire n'est pas un travailleur bon marché. Nos diplômés d'écoles sont des personnes bien formées, à la fine pointe des nouvelles techniques de productions et souvent de très bons concepteurs.

D'ailleurs, le décret 2402-84 prévoit un taux horaire pour cette forme d'employés. De même, le contrat tarif de l'AAPPQ reconnaît également l'apport économique d'un diplômé stagiaire à un bureau.

Il en va du respect de la profession et les premiers à adhérer à ce principe devraient être les architectes patrons. La relève est trop précieuse pour l'instruire, dès son entrée au marché du travail, qu'il entre dans un monde de nés pour un petit pain. Tenons-nous tous.

Jacques Bélanger,

Directeur Général Intérimaire

Association des Architectes en Pratique Privée du Québec



Association
des Architectes
en pratique privée
du Québec

Association
of Architects
in Private Practice
of Quebec

420, rue McGill
Bureau 302
Montréal (Québec)
H2Y 2G1

t :: 514 937-4140
f :: 514 937-2329
c :: aappq@aappq.qc.ca
w :: www.aappq.qc.ca